

CONDITIONS FINANCIERES

Frais de scolarité 2019/2020

- Les frais de surveillance de repas en classes maternelle et primaire ont été incorporés dans les frais de scolarité
- “Résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève habitent en République d’Irlande. “Non-résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève n’habitent pas en République d’Irlande.

	Par an	Par trimestre
Maternelle / Kindergarten	5.241 €	1.747 €
Elémentaire / Primary	4.392 €	1.464 €
Collège / Senior school (résident)	4.749 €	1.583 €
Collège / Senior school (non-résident)	6.384 €	2.128 €
Lycée / Senior school (résident)	5.604 €	1.868 €
Lycée / Senior school (non-résident)	7.389 €	2.463 €
Frais supplémentaire Section Internationale (OIB)	1.000 €	334 €

Afin d’enregistrer une inscription au Lycée Français d’Irlande, il est demandé de verser une avance sur les frais de scolarité de 500 € par élève ainsi que des frais d’ inscription de 500 € par élève. Ces frais sont à payer dès que la place est offerte par le Lycée Français d’Irlande. L’avance sera déduite des frais de scolarité du premier trimestre. L’avance et les frais d’inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement. Dans le cas où un élève quitte le lycée et se réinscrit ultérieurement, les frais d’inscription devront être payés dans leur totalité pour la réinscription.

Echéancier des Paiements

- Le paiement annuel des frais de scolarité doit être effectué le 1er août 2019.
- Le paiement trimestriel des frais de scolarité doit être effectué respectivement :
 - le 1er août 2019 ;
 - le 1er décembre 2019 ;
 - le 1er mars 2020.
- Il est possible d’étaler les paiements sur 10 mois du 1er juin 2019 au 1er mars 2020. Si vous souhaitez bénéficier de cette option, merci de nous contacter à l’adresse accounts@lfi.ie avant le 1^{er} mai 2019.

L'inscription au Lycée Français d'Irlande est un contrat pour une année. Les élèves sont inscrits et les places confirmées pour l'année scolaire entière. La totalité des frais est due même si l'enfant ne peut pas suivre les cours pour l'année scolaire complète. Le non-paiement des frais de scolarité à la date indiquée sur la facture peut engendrer l'exclusion de l'école de l'élève jusqu'à ce que le paiement des arriérés soit effectué. Tout retard de paiement entraîne une pénalité de 10% de la somme due, et tout document lié à la scolarité de l'enfant ne sera pas délivré jusqu'au paiement des arriérés.

Modes de Paiement

Tous les paiements doivent être effectués en euros. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par le Lycée Français d'Irlande :

- virements ;
- paiement online par carte de débit / crédit via l'application Easy Payments Plus sur www.lfi.ie ;
- chèques issus de banques françaises ou irlandaises (pour les chèques issus de banques d'autres pays, 30 € supplémentaires seront facturés pour les frais administratifs bancaires) ;
- chèque certifié de banque ;
- liquidités (dépôt sur le campus de Clonskeagh uniquement).

Les coordonnées bancaires du lycée pour tout virement sont les suivantes :

Allied Irish Bank Cornelscourt Dublin 18 Ireland
Acc Name: Ecole Franco-Irlandaise CLG Swift/BIC: AIBKIE2D IBAN: IE94 AIBK 9333 9218 8320 12

BNP Paribas International Business Center 10 boulevard Malesherbes 75008 Paris France
Compte : Lycée Français d'Irlande Swift/BIC : BNPAFRPPINT IBAN : FR76 3000 4008 2800 0105 9614 276

Rabais Pour Famille

Des rabais sur les frais de scolarité et sur les frais d'inscription sont possibles pour les familles ayant plusieurs enfants au lycée. Ces réductions sont accordées aux familles qui paient les frais de scolarité à la date indiquée sur leur facture. Le comité de gestion se réserve le droit de retirer ces réductions si la famille concernée ne paie pas ses frais de scolarité à temps. Les réductions proposées sont les suivantes :

- 10% sur les frais de scolarité du deuxième enfant (enfant plus jeune) ;
- 20% sur les frais de scolarité du troisième enfant (enfant le plus jeune) et des suivants.

Le comité de gestion revoit chaque année le système des rabais et se réserve le droit de changer ou de retirer ces rabais à l'avenir.

Familles d'accueil

Un coût annuel sera appliqué pour l'adhésion au service de « Familles d'accueil » mis en place par le Lycée. En cas d'inscription au service « Familles d'accueil », ces frais sont payables en même temps que l'avance sur frais scolaires et les frais de première inscription.

- 1^{ère} année au programme famille d'accueil: 800 €
- 2^{ème} année au programme famille d'accueil: 600 €
- 3^{ème} année au programme famille d'accueil: 400 €

La réduction de frais de 2^e et 3^e année sera également appliquée pour la 1^{ère} année effectuée par le frère et/ou la sœur d'élèves anciennement ou actuellement inscrits au programme famille d'accueil.

Frais d'Examen

Diplôme National du Brevet :	50 €
Epreuves Anticipées 1 ^{ère} :	125 €
Baccalauréat :	350 €

Les frais suivants seront facturés pour les enfants de maternelle et d'élémentaire :

Fournitures scolaires

- Classes de maternelle (PS à GS) : 55 €
- Classes élémentaires (CP à CM2) : 55 €

Projets de Classe

Une contribution de 40 € par an et par enfant sera demandée aux familles des classes élémentaires et maternelles pour financer les projets de classe.

Service de Garderie

Pour de plus amples informations sur les coûts de service de garderie en maternelle et primaire, nous vous invitons à consulter :

[Le périscolaire: conditions générales](#)